

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) s'est réunie en session ordinaire le 17 juillet 2017 à N'Djamena, République du Tchad, dans les locaux de l'hôtel HILTON, sous la présidence de Monsieur **Rafael TUNG NSUE BILOGO**, son Président.

Cette session a été ponctuée par la cérémonie de prestation de serment devant la Cour de Justice Communautaire des nouveaux membres de la Commission, conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement 06/03-CEMAC-UMAC du 12 novembre 2003 portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

Au cours de ses travaux, le Collège a approuvé les comptes annuels de la COSUMAF au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et a donné quitus au Président sur sa gestion de l'exercice 2016.

Au titre du suivi des opérations réalisées sur le marché, la COSUMAF a, d'une part pris acte du bon déroulement de l'opération d'emprunt obligataire de l'Etat du Congo dénommée « EOCG 6,5% net 2016-2021 » et de l'évolution de l'opération d'appel public à l'épargne du Tchad, «Etat Tchadien 6% net 2013-2018 »; et d'autre part, procédé à l'annulation de l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne de la société Equatorial Congo Airlines, dénommée « ECAir 6% Brut 2016-2021 ».

Examinant la demande d'agrément des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, le Collège de la COSUMAF a décidé d'octroyer l'agrément au Fond Commun de Placement, « FCP ASCA DIVERSIFIE » classé dans la catégorie de fonds de type diversifié, dont ASCA ASSET MANAGEMENT est le promoteur.

Analysant l'évolution du marché des capitaux en CEMAC, les membres de la COSUMAF ont salué les efforts de promotion du marché entrepris par le Président de la COSUMAF et ses équipes, et ont réaffirmé leur conviction de créer les conditions optimales pour une meilleure intégration des marchés financiers de la CEMAC. A cet égard, le Collège a pris acte des multiples initiatives prises par l'Organe exécutif de la COSUMAF visant à la fois des réunions de concertation avec les acteurs du marché, avec le régulateur camerounais (CMF) et des démarches de recherche des financements en vue

de la mise en œuvre du plan de développement du marché financier issu de l'étude sur le potentiel et la profondeur du marché financier en Afrique Centrale.

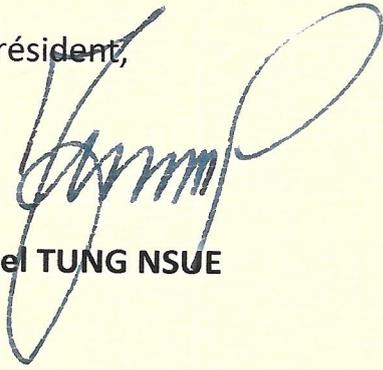
Enfin, le Collège a pris acte, de la teneur des discussions issues des réunions internationales (Zone-franc, FMI, Banque Mondiale, IFREFI, OICV) auxquelles la COSUMAF prend part et relève la nécessité d'intégrer à l'évolution du marché financier régional des problématiques soulevées et les mutations internationales observées. *cm*

Fait à N'Djamena, le 17 juillet 2017

Pour le Collège de la COSUMAF,

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHE FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE
Tél.: +241 01.74.75.91
B.P. 1724 Libreville - GABON

Le Président,


Rafael TUNG NSUE